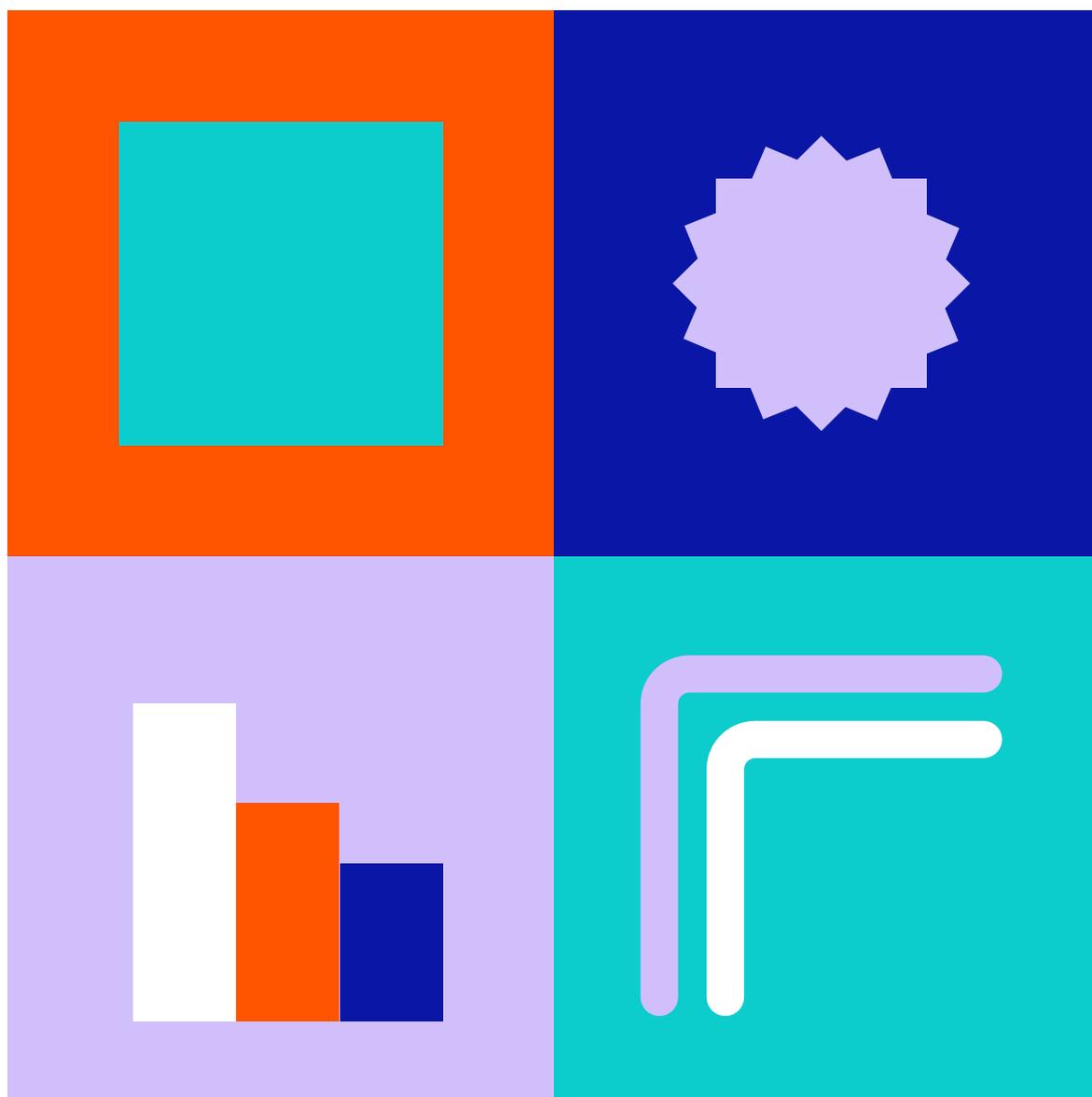


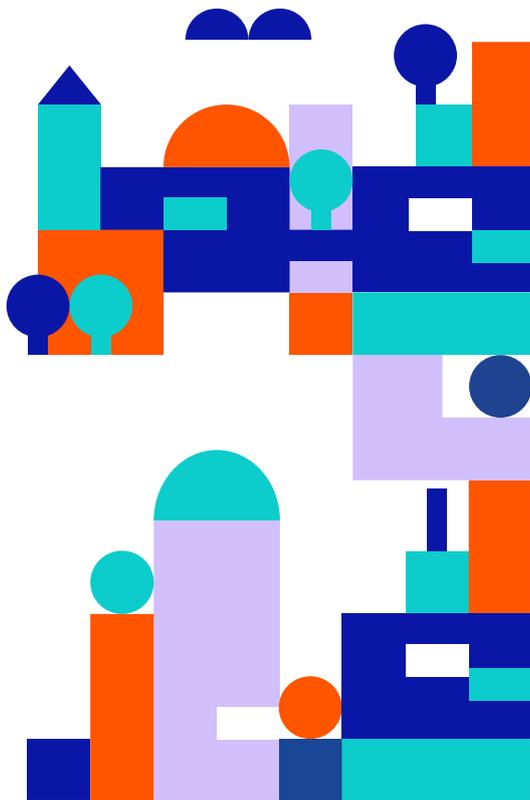
# Les matériaux biosourcés en rénovation



# Pourquoi choisir les matériaux biosourcés pour vos rénovations ?

Les matériaux biosourcés sont issus de la biomasse (bois, chanvre, paille, etc.), offrant des solutions performantes, durables et respectueuses de l'environnement. Ils se distinguent des matériaux géosourcés, d'origine minérale (terre crue, pierre), tout en pouvant être utilisés conjointement pour des projets de rénovation. Les matériaux biosourcés peuvent être utilisés pour des applications diverses, voici quelques exemples :

- Enduits composés de terre crue, enduits en mortier de chanvre ;
- Murs non porteurs en béton de chanvre ;
- Structure porteuse : bois d'œuvre, bois massif usiné, bois collé, etc.. ;
- Isolation : botte de paille, panneau de laine de bois/chanvre, fibre de bois, ouate de cellulose insufflée, etc.



## Les atouts des matériaux biosourcés

### 1. Valorisation des circuits courts

- Le recours à des matériaux disponibles sur le territoire permet de participer au dynamisme économique local en faisant appel à la chaîne d'acteurs présente. Les impacts liés au transport des matières premières sont réduits.

### 2. Matériaux renouvelables et circulaires

- Issues de l'économie circulaire, ces matières évitent le prélèvement des ressources non renouvelables (ex. : la paille est un co-produit de la production de blé).

### 3. Faible empreinte carbone

- Une empreinte carbone considérablement réduite par rapport aux matériaux classiques, participant à la neutralité carbone.

### 4. Confort thermique (spécialement en été)

- Grâce à leur capacité de déphasage, ils régulent efficacement les variations de température au sein du bâtiment. Ex. : panneaux en fibre de bois (14h), liège expansé (13h), laine de bois (8h).
- Le besoin de recourir à la climatisation est moindre.

### 5. Confort hygrométrique

- Une régulation optimale de l'humidité pour un confort accru en hiver comme en été.

### 6. Confort acoustique

- Une isolation phonique renforcée grâce à leur densité et leur structure fibreuse.

## Une réglementation favorable

Dès 2030, l'usage des matériaux biosourcés ou bas-carbone sera obligatoire dans la commande publique pour au moins 25 % des rénovations lourdes et des constructions neuves. Cette exigence est prévue par la loi Climat et Résilience, avec un décret d'application attendu en 2025. Adopter ces matériaux dès maintenant permet d'anticiper cette évolution.

## Idées reçues et solutions concrètes

Freins 	Leviers 
<i>Les matériaux biosourcés peuvent être plus inflammables.</i>	Impliquer le bureau de contrôle dès la conception pour anticiper les contraintes incendie.
<i>Les projets en biosourcés peuvent être bloqués par les assureurs.</i>	Privilégier des matériaux reconnus en techniques courantes qui sont plus rarement bloqués au niveau des assurances (exemple : bâtiment en ossature bois avec caissons préfabriqués remplis de paille).
<i>Ils peuvent être très coûteux.</i>	Les surcoûts (2-5 %) peuvent être compensés par des aides et une durabilité accrue.
<i>Il manque des compétences locales pour les mettre en place.</i>	Il est possible de mettre en place des chantiers écoles ou de réaliser un sourcing d'entreprises qualifiées sur le territoire.

### Comment bien démarrer votre projet ?

- S'informer localement :** Sollicitez les syndicats d'énergie, les Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), les associations professionnelles, etc.
- Définir vos objectifs :** Réduction des émissions de carbone, confort d'été, performance énergétique.
- S'entourer d'acteurs expérimentés :** Architectes, bureaux de contrôle, artisans formés, associations.
- Rédiger un CCTP adapté :** Incluez des critères de performance thermique ou des seuils minimaux d'intégration de matériaux biosourcés pour favoriser ces matériaux.

**En conclusion : les matériaux biosourcés offrent des solutions concrètes aux enjeux de la rénovation**

Les matériaux biosourcés offrent des solutions concrètes et modernes face aux enjeux environnementaux et de confort. En anticipant les évolutions réglementaires, les matériaux biosourcés permettent de développer des filières locales tout en valorisant le patrimoine des collectivités.



# Besoin d'aide ?

Contactez les associations locales ou consultez le guide «Matériaux biosourcés et commande publique» (Avril 2020).



De plus, il existe certaines aides financières au niveau régional et départemental dans certaines régions.

**Veillez trouver ci-dessous une liste non exhaustive d'acteurs à contacter :**

<b>Architectes</b>	CAUE des départements	<ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="https://www.fncaue.com/?page=home">https://www.fncaue.com/?page=home</a></li></ul>
<b>Centres de ressources</b>	Reseco (Centre de ressource pour une commande publique durable)	<ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="https://reseo.fr/">https://reseo.fr/</a></li></ul>
<b>Réseau Bâtiment Durable Collectif des Quartiers Bâtiments Durables (QBD)</b>	Batylab, Cd2e, Envirobat BDM, Ekopolis, envirobat-oc, etc...	<ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="https://www.reseubatimentdurable.fr/">https://www.reseubatimentdurable.fr/</a></li></ul>
<b>Associations interprofessionnelles</b>	Terragilis, démarche Bdna, Batylab, Envirobat BDM, Ekopolis, envirogat-oc UICB (Union des industriels et constructeurs bois), Construire en chanvre, RFCP (Réseau français de la construction paille), FB2 (Fédération bretonne des filières biosourcées)	<ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="https://www.collectifdemarches.eu/">https://www.collectifdemarches.eu/</a></li><li>• <a href="https://www.uicb.pro/">https://www.uicb.pro/</a></li><li>• <a href="https://www.construire-en-chanvre.fr/informations-">https://www.construire-en-chanvre.fr/informations-</a></li><li>• <a href="https://www.rfcp.fr/">https://www.rfcp.fr/</a></li><li>• <a href="https://www.fb2.bzh/">https://www.fb2.bzh/</a></li></ul>
<b>Cartographie des ressources et/ou acteurs</b>	Atlas Ekopolis des acteurs biosourcés et géosourcés	<ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="https://www.ekopolis.fr/atlas-acteurs-biosources-geosources">https://www.ekopolis.fr/atlas-acteurs-biosources-geosources</a></li></ul>

**ACT'EE** | Co-porté par la FNCCR

ACT'EE (SASU FNCCR), siège social : 20, bd de La Tour-Maubourg, 75007 Paris  
Bureaux : 19, rue Cognacq-Jay, 75007 Paris  
Numéro Siret : 97865712000017, Numéro APE : 7112B  
Guillaume Perrin, Directeur SASU FNCCR



Rendez-vous sur notre site



Suivez-nous sur LinkedIn

En partenariat avec

